



RAL Menuiserie en copropriété

Par Popodex

Bonjour,

Nous avons voté à une AG précédente de nouveaux RAL pour tout prochain changement de menuiserie (gris et marron foncé pour appartement sur route).

Le président du CS dit que le RAL d'origine (chêne doré) peut être encore utilisé.

Est ce possible ? Ou ne peut-on mettre que les RAL nouvellement votés ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

Tout dépend de la formulation de la resolution et des contraintes définies par le PLU.

Il est fort surprenant qu'une nouvelle couleur ou même 2 soient acceptables. Vous prévoyez un patchwork pendant combien d'années ?

La plupart des copropriétés profitent d'un ravalement pour tout changer en une seule fois.